



Règlement de participation

Ce règlement de concours rassemble toutes les informations sur les conditions de participation, l'inscription, les critères de sélection et le déroulement de Futureishere.brussels 2022

Article 1 – Organisateur

Le concours de pitch est organisé par 100.000 entrepreneurs ASBL dont le siège social est situé Avenue Louise 523 – 1050 Ixelles, représenté par Monica Santalena, dans le cadre de l'événement FutureIsHere.brussels 2022. La participation au concours implique l'**adhésion complète** au présent règlement, à ses dispositions et à toute décision ou adaptation que l'organisation prendra dans le cadre de ce concours.

Article 2 – Conditions de participation

A. Qui peut participer?

La participation est exclusivement réservée aux porteurs d'un projet qui respectent l'ensemble des critères suivants :

1. Avoir un projet innovant et créatif, issu du secteur des STEM (Science, Technology, Engineering et Mathematics), du sport ou de l'artisanat gastronomique, qui cherche à entrer en contact avec le marché. Le porteurs de projets ont entre 18 et 30ans et sont actifs au sein de la région de Bruxelles Capitale.

2. Le projet doit être une jeune organisation (entreprise/ASBL/coopérative) ou une start-up au moins au stade de la validation du projet. Vous commencez à valider qu'il y a effectivement un marché pour votre idée, valider votre équipe et votre business model.
3. Le projet a un objectif de rentabilité autonome et ne pas reposer uniquement sur des subventions pour sa viabilité économique.
4. Le projet doit s'être inscrit sur la plateforme <https://www.mindandmarket.be> et avoir remis sa candidature pour participer à FutureIsHere.brussels au plus tard pour le 18 avril 2022.

B. Précisions

Un projet n'a droit qu'à une inscription au concours. La participation au concours est gratuite.

Article 3 – Déroulement du concours

A. Candidature

Pour participer,

1. Se rendre sur le site <https://www.mindandmarket.com/les-evenements-forums/futureishere-brussels>
2. Cliquer sur l'onglet « Evénements & forum », sur l'événement *FutureIsHere.brussels 2022*.
3. Cliquer sur « Participer au Forum » où vous pouvez vous inscrire – si vous n'êtes pas encore membre de la plateforme – ou alors vous connecter.
4. Sur la page suivante, sélectionner « Oui, je souhaite proposer ou rejoindre un projet pour le forum » puis « J'inscris un nouveau projet » et enfin « compléter ma candidature », ce qui vous amènera à remplir et soumettre une fiche explicative de votre projet.
5. Ensuite, le candidat est invité à remplir les informations de la fiche explicative de la façon la plus complète possible afin de permettre à l'équipe organisatrice d'avoir toutes les informations nécessaires pour sélectionner les projets au mieux.

B. Sélection des candidats

Les projets seront sélectionnés et évalués sur base des critères suivants :

1. Compétences et fibre entrepreneuriale
2. Innovation, valeur ajoutée par rapport à l'offre existante sur le marché

3. Connaissance du marché
4. Faisabilité technique
5. Faisabilité financière
6. Intégration de l'éthique et de la durabilité
7. Qualité de la présentation et clarté de la fiche projet sur la plateforme

Les projets sélectionnés seront annoncés aux candidats le 19 avril 2022.

C. Participation à la journée de challenge

Les projets sélectionnés seront représentés par le porteur de projet et son équipe (max. 5 personnes). Ces porteurs de projet sont tenus de participer à l'ensemble des activités de *Futureishere.brussels* afin d'être éligibles pour présenter leur projet devant le jury et aspirer à être lauréats du concours.

D. Session Pitch

Les porteurs de projet sélectionnés, répartis en 3 catégories selon leur secteur, pitcheront devant le jury et les autres participants à l'Hôtel de Ville de Bruxelles, le 24 avril 2022. Les participants auront **3 minutes** (et pas 15 min comme indiqué sur la plateforme) pour présenter leur projet sous format pitch, puis **5 minutes de questions – réponses avec le jury** pour défendre leur présentation. Pour chaque secteur, les jurés sélectionneront un projet lauréat parmi les candidats.

Les lauréats seront annoncés le jour même, lors de l'évènement de clôture de *Futureishere.brussels*.

Article 4 – Prix

Parmi les projets participants, 3 lauréats seront récompensés par le jury lors de la remise des awards, pendant la cérémonie de clôture de *Futureishere.brussels*. Les projets lauréats seront mis à l'honneur devant un panel d'entrepreneurs, experts et CEOs lors de cette cérémonie.

Chaque gagnant recevra des **prix en nature** tels que de l'accompagnement, du coaching, de l'expertise, des partenariats et ressources pour le développement du projet. Le but est d'accélérer la réalisation et d'aider les projets à évoluer et à développer leur modèle économique durable.

Catégorie 1 – STEM

3 prix pour le projet lauréat:

- Un mois de coworking offert par la Belgian Workspace Association
- Un accompagnement offert par Hub.brussels
- Une courte vidéo et la mise en avant du projet sur les réseaux de 100 000 entrepreneurs.

Catégorie 2 – Sport

3 prix pour le projet lauréat:

- Un mois de coworking offert par la Belgian Workspace Association
- Un accompagnement offert par Hub.brussels
- Une courte vidéo et la mise en avant du projet sur les réseaux de 100 000 entrepreneurs.

Catégorie 3 – Artisanat gastronomique

3 prix pour le projet lauréat:

- Un mois de coworking offert par la Belgian Workspace Association
- Un accompagnement offert par Hub.brussels
- Une courte vidéo et la mise en avant du projet sur les réseaux de 100 000 entrepreneurs.

Dans les 7 jours suivant l'événement, les gagnants seront contactés par mail afin de recevoir leur prix.

Article 5 – Droits d'auteur

Chaque participant déclare :

- être l'auteur de la présentation (slide deck du pitch) soumise ;
- être titulaire des droits liés à l'image ;
- détenir toutes les autorisations nécessaires à la diffusion du contenu de la présentation (slide deck du pitch), et notamment concernant les personnes, ou œuvres artistiques identifiables.

A défaut, le participant est disqualifié.

Article 6 – Données personnelles

Les données personnelles que les participants fournissent en s'inscrivant sur le site <http://www.mindandmarket.com/> sont collectées à travers des formulaires prévus à cet effet et concernent des informations de type: nom, adresse postale, adresse de courrier électronique et autres données comme le pays et commune de résidence.

De même, le site <http://www.mindandmarket.com/> collecte et traite automatiquement certaines données de connexions (adresse IP, date et heure d'accès au site, pages consultées, type de navigateur utilisé, plateforme et/ou système d'exploitation installé sur le PC, moteur de recherche, mots-clés utilisés pour retrouver le site portail les fichiers téléchargés).

Ces données sont reprises dans les bases de données de Mind & Market et sont traitées conformément aux lois relatives à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée, et ce, conformément à la Politique de protection des données à caractère personnel relative au site <http://www.mindandmarket.com/> dont chaque participant déclare avoir pris connaissance.

De plus, les participants reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent la politique de protection des données personnelles de 100.000 entrepreneurs Belgique qui figure sur le site web de cette dernière à l'adresse <https://www.100000entrepreneurs.be/politique-de-confidentialite/>

Mind & Market et 100.000 entrepreneurs Belgique s'engagent à ne pas communiquer ni à utiliser ou révéler à des tiers les informations confidentielles échangées dans le cadre de la collaboration régie par la présente convention.

Article 7 – Acceptation du règlement

Le fait de participer au concours implique l'acceptation pure et simple de ce règlement, dans toutes ses clauses. Toutes les personnes qui décident de participer au présent concours, sont invitées à se reporter à la lecture du présent règlement.

Article 8 – Modification du concours

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le concours ainsi que de modifier

tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du concours, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 9 – Questions et différends

Pour les questions ou problèmes concernant le concours, les intéressés peuvent prendre contact avec l'organisateur via contact@futureishere.be

Pour les différends concernant l'application de ce règlement par le jury, il suffit dans ce cas d'envoyer un mail avec la plainte à contact@futureishere.be.